



Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Helleputte Charles-Albert ; Lamensch Marie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>L'étudiant est amené à maîtriser les enjeux théoriques et pratiques de cet impôt, dans le prolongement de l'enseignement dispensé dans le cours de base.</p> <p>Plus précisément, les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comprendre et maîtriser les concepts propres à la TVA dans sa dimension européenne et belge;</li> <li>• avoir une connaissance rigoureuse et approfondie des dispositions légales et des principes généraux enseignés;</li> <li>• être capable d'analyser les applications jurisprudentielles de ces règles et principes et de les appliquer à des cas concrets.</li> </ul> <p>Ce cours fait partie du programme de l'option « Droit fiscal ». L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective.</p> <p>Le cours est dispensé en français. Les sources documentaires utilisées dans le cadre du cours peuvent être en français, néerlandais ou anglais.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>1 Le cours a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir sa connaissance de la taxe sur la valeur ajoutée, dans sa dimension belge et européenne.</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Méthodes d'enseignement	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b></p> <p>Ce cours fait partie du programme de l'option « Droit fiscal ». L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective.</p> <p>Le cours est dispensé en français. Les sources documentaires utilisées dans le cadre du cours peuvent être en français, néerlandais ou anglais.</p>
Contenu	<p>Dans le cadre de ce cours, sont enseignés en matière de taxe sur la valeur ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rappel des principes de base, tels que la neutralité et le droit à déduction,</li> <li>- l'assujettissement (en particulier le sort des assujettis mixtes et des assujettis établis à l'étranger),</li> <li>- le statut des opérations exonérées,</li> <li>- la localisation des opérations imposables,</li> <li>- le calcul de l'impôt (base imposable et taux),</li> <li>- les questions particulières liées à l'exercice du droit à déduction et à restitution,</li> <li>- les régimes particuliers,</li> <li>- les aspects de nature administrative et procédurale, notamment en matière de lutte contre les abus et contre la fraude.</li> </ul> <p>Le cours s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire et porte essentiellement sur les droits belge et européen.</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		
Master de spécialisation en droit fiscal	DRIF2MC	5		